

**Liberté d'expression, j'écris, je clame,
je dessine ton nom !**



Activité pédagogique

Éducation aux droits humains

La liberté d'expression est précieuse ! Expérimitez-la avant de réfléchir à ses limites...

OBJECTIFS :	Expérimenter et s'approprier le concept de liberté d'expression
DURÉE :	De 30 minutes à autant qu'il est nécessaire pour une œuvre d'art.
PUBLIC :	Tout public à partir de 8 ans. Entre 1 à 30 personnes.
MATÉRIEL :	Tout le matériel est optionnel et à adapter suivant le moyen choisi : feuilles, crayons, stylos, matériel de création artistique, caméra, appareil d'enregistrement audio...

DÉROULEMENT :

- 1. Exprimer ce que l'on a sur le cœur**, dans la tête, ce que l'on veut, par le moyen que l'on veut. Tu peux par exemple faire un poème, un dessin, un texte, une vidéo, tout ce que tu veux, choisis le média qui te plaît !
- 2. Répondre à la question suivante** : est-ce que, selon toi, ce que tu viens de faire respecte la liberté d'expression ? Pourquoi ? Argumenter en pensant à ce qui pourrait limiter la liberté d'expression.
- 3. Vérifier**, grâce à la fiche « Liberté d'expression, quelques éléments à avoir en tête », si en répondant au point 2 on a pensé aux **principales limitations à la liberté d'expression**. Si l'activité est faite à plusieurs, partagez en groupe vos réflexions sur les limites à la liberté d'expression encadrées par le droit et qui sont incluses dans la fiche.
- 4. Répondre enfin à la question suivante** : que ressentirais-tu si on te disait que tu ne pouvais plus exprimer ce que tu as sur le cœur ? Est-ce que tu crois que la liberté d'expression est importante ?

Fiche : Liberté d'expression, quelques éléments à avoir en tête

Est-ce que tu as pu exprimer tes idées par le moyen que tu as choisi ?

↳ Si tu réponds oui, bravo, tu as pu t'exprimer !

Mais as-tu vérifié que tu respectais bien aussi les droits des autres ? Vérifie grâce aux questions suivantes !

1. Est-ce que ce que tu as montré était à quelqu'un d'autre (son image, sa création -propriété intellectuelle) sans que tu lui demandes son autorisation ?
2. Est-ce que tu as dit des choses fausses sur quelqu'un pour lui faire mal, qu'il ait une mauvaise réputation ?
3. Est-ce que tu as injurié quelqu'un (dit quelque chose de très violent contre lui exprès) ?
4. Est-ce que tu as demandé de traiter des personnes différemment et moins bien que toi parce que tu penses qu'ils sont totalement différents ?
5. Est-ce que, en faisant exprès, tu as poussé les autres à la haine ou à être violents ?
6. [A partir de 14 ans] : est-ce que tu as fait l'apologie ou nié des crimes de guerre, contre l'humanité, l'esclavage, le terrorisme ?

↳ Si tu as répondu non à toutes ces questions, bravo ! Tu as utilisé le droit à la liberté d'expression en prenant en compte ses principales limites, les droits des autres !

Si tu as répondu oui à une de ces questions, regarde ci-dessous quel droit ou limite est mise en cause (au minimum, d'autres droits peuvent aussi être mis en cause).

En France, les limites à la liberté d'expression sont les suivantes :

- l'atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'autrui (question 1)
- l'injure (question 3)
- la diffamation (question 2)
- l'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence (questions 4, 5 et 6)
- l'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de réduction en esclavage (question 6)
- la contestation, négation, minimisation et banalisation des génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes de réduction en esclavage, (question 6)
- l'apologie du terrorisme et la provocation au terrorisme (question 6)
- le harcèlement en ligne ou cyberharcèlement (questions 1, 2, 3 si diffusé sur internet).